



Formation

La protection juridique et financière d'une personne traumatisée crânienne

La vulnérabilité d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap à la suite d'un traumatisme crânien engendre la nécessité de réfléchir à la meilleure façon d'accompagner son parcours de vie. Une protection juridique est-elle nécessaire ? Comment la mettre en œuvre et en assurer la pérennité sur le long terme ? Quel est le lieu de vie le plus adapté et comment assurer à partir de là une indépendance financière durable ? Pour

Les objectifs

- Identifier les différentes mesures de protection, leur mise en œuvre et leur fonctionnement
- Déterminer les possibilités en vue d'organiser le passage de relai pour la protection future
- Identifier l'incidence des lieux de vie sur les ressources de la personne traumatisée crânienne
- Déterminer les solutions disponibles pour assurer une indépendance financière quel que soit le lieu de vie
- Identifier les apports pouvant être faits à partir du patrimoine des parents pour assurer un avenir financier à la personne traumatisée crânienne tout en préservant les intérêts de la fratrie le cas échéant.



Le programme

La protection juridique d'une personne traumatisée crânienne

- Les bases de la réflexion familiale en vue d'une protection
- La procédure de mise en œuvre et de renouvellement de la protection juridique
- Les différentes mesures de protection et leur fonctionnement (focus sur la nouvelle habilitation familiale)
- La transmission de la protection (focus sur le mandat de protection future pour autrui)

L'impact du lieu de vie sur les ressources de la personne traumatisée crânienne

- Les ressources de l'adulte en situation de handicap (rappel sur les conditions de ressources pour le versement de l'AAH)
- Les différents lieux de vie (logement autonome, habitat partagé, établissements médico-sociaux ...)
- L'Allocation Personnalisée au Logement
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et sa mutualisation
- L'aide sociale à l'hébergement

L'adaptation du patrimoine familial

- L'organisation du patrimoine de l'adulte traumatisé crânien
- L'investissement en Location Meublée Non Professionnelle
- Les avantages possibles d'une Société Civile Immobilière (SCI)
- L'épargne-handicap
- Les particularités liées à une indemnisation
- La transmission du patrimoine des parents (donations et testaments)



L'animation de la formation

L'intervention prend en compte les spécificités liées à la situation de handicap, dans ses dimensions humaine, juridique, sociale et financière. Autour d'une présentation structurée, nous laissons libre cours aux échanges afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des participants.

Cette formation peut être réalisée en visioconférence.

Intervenant : Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, fondateur de Jiminy conseil, cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans les situations de handicap (www.jiminyconseil.com) et partenaire de l'UNAFTC.

*« En ce qui concerne l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »
Antoine de St Exupéry*